



CONVENTIONS CHAMPIONNATS AURA FONCTIONNEMENT 2019-2020

SEULES LES VERSIONS TAPUSCRITES SERONT ACEPTÉES

Aucune signature n'est requise, il ne faut à aucun moment imprimer les dossiers
Les imprimés sont en ligne et téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://aura-handball.fr/commissions-ligue-auvergne-rhone-alpes-handball/statuts-et-reglementation>

CONVENTION P16 ET JEUNES TOUTES CATEGORIES, TOUS NIVEAUX (SAUF M11) - CRÉATION OU RENOUVELLEMENT

Toutes les conventions des championnats Aura, de la N3 féminine Aura aux championnats division jeunes sont du ressort de la ligue.

Article 25 des règlements généraux

Le nombre de joueurs par équipe ne doit pas être supérieur à 30. Le nombre de dirigeants (toutes personnes susceptibles de figurer sur une feuille de match) ne doit pas être supérieur à 20.

Attention : les listes peuvent être complétées en cours de saison, dans la limite du nombre maximum fixé mais **ne peuvent pas être modifiées (aucun nom ne pourra être retiré, il est conseillé de laisser une petite marge)**.

Les listes seront validées automatiquement par les clubs à la saisie mais remonteront sur les FDME à J+1 : (Un nom saisi le samedi matin sortira en anomalie sur la FDME le samedi soir et l'équipe sera pénalisée).

Le dossier est à adresser par **courrier électronique uniquement** au siège du comité selon la date indiquée dans le tableau ci-dessous. Le comité le transmet à la ligue avant la date indiquée dans le tableau ci-dessous à l'adresse 5100000.sr@ffhandball.net.

Catégorie	Date limite d'envoi au Comité	Date limite d'envoi à la ligue
P16 : Nat 3 F Aura /PN Aura M et F Honneur Aura M /1 ^{er} DIV Masc	20 juin 2019	30 juin 2019
M18/M16/M15/M13 Excellence Aura	20 juin 2019	30 juin 2019
P16 2 ^{ème} DIV M/ P16F/ M18/M15/M13 Division Aura	25 août 2019	3 septembre 2019
M11	Compétence du comité	

Toutes informations complémentaires à 5100000.sr@ffhandball.net